



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 1

Réunion du :	Mardi 11 juillet 2023
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

CORRESPONDANCES

Ligue Méditerranée :

- LMF CRTIS le 30 juin 2023** : Classement éclairage stade A. Piemontési de Ollioules. Noté.
- LMF CRTIS le 30 juin 2023** : Classement éclairage stade Murat de Sollies Pont. Noté.
- LMF CRTIS le 7 juillet 2023** : Réponse classement terrain stade Baptiste de Six Fours Le Brus. Noté.
- LMF CRTIS le 11 juillet 2023** : Dossier FAFA futsal extérieur Issole futsal. Noté.
- FFF LFA le 4 juillet 2023** : Divers dossier FAFA Foot 5 & Futsal. Noté.
- FFF LFA le 4 juillet 2023** : Divers dossier FAFA Croix Valmer. Noté.
- FFF LFA le 4 juillet 2023** : Dossiers FAFA 2023 /2024. Noté.
- LMF FAFA le 7 juillet 2023** : Notification décision transport du club AS Brignoles. Noté.
- FFF CFTIS le 7 juillet 2023** : PV N° 11. Noté.

Divers :

- MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 27 juin 2023** : Bon de commande stade G. Rossi. Noté.
- ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 3 juillet 2023** : Demande de renseignements sur règlement facture sur stade des Adrets. Noté.
- MAIRIE DE LA VALETTE DU VAR le 6 juillet 2023** : Classement terrain A. Segond. Noté.
- MAIRIE DE SIX FOURS LE BRUSC le 6 juillet 2023** : Demande réponse à la suite de demande classement terrain A. Baptiste. Noté.
- MAIRIE DE SAINT CYR le 6 juillet 2023** : Retour demande FAFA stade Sisco. Noté.
- RAPHSAL club le 6 juillet** : Demande classement gymnase St Raphael. Noté.
- MAIRIE DE SIX FOURS LE BRUSC le 7 juillet 2023** : Remerciement suite à demande réponse classement terrain. Noté.
- TERRAIN LIGUE SUD le 11 juillet** : Dossier et compte rendu terrain Murat de Sollies Pont. Noté.

COURRIERS ENVOYES

Ligue Méditerranée :

- LMF CRTIS le 22 juin 2023** : Classement terrain de Adrets de L'Esterel.
- LMF CRTIS le 29 juin 2023** : Classement éclairage stade Fernandez 1&2 de Toulon.
- LMF CRTIS le 29 juin 2023** : Classement éclairage stade Bormes 1&2 de Bormes Les Mimosas.
- LMF CRTIS le 30 juin 2023** : Test in Situ stade Plan De La Tour.
- LMF CRTIS le 30 juin 2023** : Classement éclairage stade G. Robert de Hyères.
- LMF CRTIS le 4 juillet** : Classement stade Base Nature de Fréjus.
- LMF CRTIS le 6 juillet 2023** : Demande Classement stade A. Baptiste de Six Fours Le Brus.
- LMF CRTIS le 6 juillet 2023** : Demande avis préalable stade Sisco de Saint Cyr sur Mer.
- DISTRICT le 29 juin 2023** : Retour bon commande et facture stade Base Nature de Fréjus.



DISTRICT le 6 juillet 2023 : Nouveaux dossiers FAFA saison 2023/2024.

Divers :

MAIRIE DE LE LAVANDOU le 26 juin 2023 : Classement stade Municipal.

MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 26 juin 2023 : Demande bon de commande suite à visite stade G. Rossi.

MAIRIE DE TOULON le 26 juin 2023 : Bon de commande Fernandez 1&2.

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS le 16 juin 2023 : Classement éclairage stades Bormes 1&2.

ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 3 juillet 2023 : Renseignements sur règlement facture sur stade des Adrets.

MAIRIE DE FREJUS le 4 juillet 2023 : Classement terrain stade B. Nature 2.

MAIRIE DE SAINT CYR SUR MER le 6 juillet 2023 : Demande avis préalable stade Sisco à la Ligue.

LA COMMISSION DES TERRAINS VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES

Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisés pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO